

GARANTIE LIMITEE DE PRODUIT Ecran Olympic CFM™ 6000

Natus Medical Incorporated (« Natus ») garantit à l'acheteur initial (« Acheteur ») que chaque nouveau Produit Garanti, tel que défini ci-dessous, acheté aux termes des présentes, sera dépourvu de défaut de fabrication et de matériau pendant douze (12) mois à partir de la date de son envoi initial à l'Acheteur.

Les seules obligations de Natus selon les termes de cette garantie limitée sont de réparer ou de remplacer, à la discrétion de Natus, tout Produit Garanti (ou partie de celui-ci) que Natus juge raisonnablement couvert par cette garantie limitée. La réparation ou le remplacement de Produits selon les termes de cette garantie limitée ne prolonge pas la Période de Garantie.

Pour demander la réparation ou le remplacement selon les termes de cette garantie limitée, les Acheteurs vivant hors des États-Unis doivent contacter le Distributeur Agréé Natus auprès duquel ils ont acheté le Produit. Les Acheteurs aux États-Unis doivent contacter Natus Technical Services au 1501 Industrial Road, San Carlos, California 94070, USA, téléphone +1-800-308-8684, site Web www.natus.com Si, selon les informations fournies par l'Acheteur, Natus juge raisonnablement que le Produit Garanti est couvert par cette garantie limitée, Natus autorisera l'Acheteur à retourner le Produit Garanti (ou une partie de celui-ci) à Natus ou à son service après-vente agréé. Natus déterminera si les Produits Garantis et les pièces couverts par cette garantie doivent être réparés ou remplacés, et tous les Produits garantis ou pièces remplacés deviendront la propriété de Natus. Dans le cadre du service après-vente associé à la garantie, Natus peut apporter des améliorations techniques au Produit Garanti ou à une partie de celui-ci, mais ne peut y être obligé.

Procédures d'expédition

Si Natus juge raisonnablement qu'une réparation ou un remplacement est couvert par la garantie, Natus prendra en charge les coûts d'expédition du Produit de prêt et du produit réparé ou de remplacement à l'Acheteur. Tous les autres frais d'envoi seront pris en charge par l'Acheteur. Les risques de perte ou de dégâts en cours d'expédition dans le cadre de cette garantie seront supportés par la partie expédiant le Produit.

Les produits envoyés par l'Acheteur dans le cadre de cette garantie doivent être correctement emballés pour protéger le Produit. Si l'Acheteur envoie un produit à Natus dans un emballage inadapté, tout dégât physique présent sur le Produit à réception et lors de l'inspection par Natus (et non signalé au préalable) sera considéré comme ayant été subi pendant le transit et relèvera de la responsabilité de l'Acheteur.

Exclusions

Cette garantie ne concerne pas les périphériques ni les éléments à usage unique (électrodes, câbles). Sont également exclus : les Produits Garantis ou leurs pièces : (a) qui ont subi une mauvaise utilisation, une négligence ou un accident, (b) qui ont été endommagés par des causes externes au Produit Garanti, y compris (mais pas uniquement) par une panne de courant électrique ou un courant électrique défectueux, (c) qui ont été utilisés à l'encontre du mode d'emploi de Natus, (d) qui ont été connectés à un accessoire ou un élément qui n'a pas été soumis au contrôle qualité de Natus sur les matériaux et la conception, (e) sur lesquels le numéro de série a été supprimé ou rendu illisible, ou (f) qui ont été modifiés par quiconque autre que Natus ou son service après-vente agréé, sauf autorisation préalable donnée par Natus.

CETTE GARANTIE, AINSI QUE TOUTE AUTRE GARANTIE ECRITE EXPRESSE POUVANT ETRE EMISE PAR NATUS, EST LA SEULE ET UNIQUE GARANTIE SUR LES PRODUITS NATUS, CONCERNE UNIQUEMENT L'ACHETEUR INITIAL ET REMPLACE EXPRESSEMENT TOUTE AUTRE GARANTIE ORALE OU IMPLICITE, Y COMPRIS (MAIS PAS SEULEMENT) TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE CONFORMITE OU D'USAGE NORMAL DANS UN BUT PRECIS. NATUS NE SERA TENU POUR RESPONSABLE D'AUCUNE PERTE, D'AUCUN DOMMAGE NI D'AUCUNE DEPENSE ACCIDENTEL(LE), SPECIAL(E) OU CONSEQUENT(E) (Y COMPRIS, MAIS PAS UNIQUEMENT, LES BENEFICES PERDUS) DIRECTEMENT ENGENDRES PAR LA VENTE, L'INCAPACITE A VENDRE, L'UTILISATION OU LA PERTE D'UTILISATION D'UN PRODUIT QUELCONQUE.